



CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

♦♦♦

SÉANCE

DU JEUDI 31 JANVIER 2013

♦♦♦

L'An Deux Mille Treize, le Jeudi 31 Janvier, les membres du Conseil d'agglomération, convoqués individuellement par lettre en date du 24 Janvier, se sont réunis dans la salle du Conseil de l'Hôtel d'agglomération, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 19 H 42, sous la présidence de Monsieur Michel CHAMPREDON

Mme Monica LEMEILLEUR, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal et constate la PRÉSENCE de :
M. DOSSANG Guy ; M. JORET Pascal suppléant de M. OBÉ Francis ;
M. BENARD Francis ; M. PRIEZ Rémi ; M. GAUDEMER Gaston ; M. BARRAL Fernand ;
M. CHAMPREDON Michel ; Mme CHARGELEGUE Simone ; M. BASSENE Jacques suppléant de
M. SILIGHINI Gérard ; M. DESFRESNES Thierry ; Mme BUQUET-RENOLLAUD Sophie ;
M. BOULANGER Jean-Christophe ; M. BOKETSU Bongabonga ; Mme CHAPELLE Laurence ;
M. FERROUK Sid-Ali ; Mme DOUCET Jocelyne suppléante de Mme RIVE Michèle ; M. LAHEYE José ;
Mme FURNON Nathalie ; M. LE VOURC'H Jean-Paul ; M. LAMBERT Alain ;
M. NOGAREDE Alain ; M. BIDAULT Jean-Paul ; Mme PLAISANCE Marie-Annick ; Mme OTTAVI Marie-
Claude ; Mme BIDAULT Olga ; M. QUENNEHEN Thierry ; M. DIAKHABI Mohamed ;
Mme CAILLAT Catherine suppléante de M. FAREH Fouad ; M. LE BEC Serge suppléant de CHELLAFA Farid
; Mme HARENT Josette ; M. GANTIER François ; M. WATEL Patrik ;
M. CRETOT Didier ; M. SEUVREY Claude ; M. BIBES François ; M. VAN DEN BROECK Rémy ; MOLINA
Michel ; M. DUPARD Gérard ; M. EUDIER Moïse ; Mme LEMEILLEUR Monica ;
Mme SAUDBREUIL Francine ; M. HUBERT Xavier ; Mme FESSARD Christine ; M. BRASSART Jean-Paul
suppléant de M. GONTIER Alain ; M. MABIRE Arnaud ; M. METAYER Claude ;
M. LEFRANCOIS Thierry ; M. JAMES Jean-Claude ; M. BROCHOT Bernard ; M. CINTRAT Jean-Luc ;
M. DE LANGHE Christian ; M. BONTEMPS Serge ; Mme MARIEL Corinne suppléante de M. GROIZELEAU
Bruno ; M. BROUÉ René ; M. PREVELLE Bernard ; M. BOURGEOIS Guy ; Mme BENARD Catherine ;

ABSENTS EXCUSÉS : M. BEHAR Claude ; Mme MOLINO-MACHETTO Monique ;
Mme CASSIUS Elisabeth ; Mme BOCAGE Sophie ; M. GAIN Jean-Yves ;

ABSENTS : Mme HEROUARD Josette ; M. MARQUAIS Raynald ; M. PATTYN Patrick ;
M. DUMONT Gérard ; M. HAMEL Raynald ; M. CHAPLAIS Robert ; M. PORTHEAULT Gérard ;
M. FEUVRAIS Martial ; M. MESSMER Pierre ; M. WALASZEK Jean-Pierre ; M. BAGOT Bruno ;
Mme DAGOT-PETIT Marie-Elisabeth ; M. VIVIER Philippe ; M. LANDAU Eric.

♦♦♦

M. Michel CHAMPREDON

Veillez-vous installer. Je cède la parole à Madame Lemeilleur afin qu'elle procède à l'appel.

Mme LEMEILLEUR procède à l'appel des présents.

M. Michel CHAMPREDON

Le quorum est atteint. Je vous remercie de votre présence. Je précise que j'ai invité les Présidents des Chambres consulaires – qui arriveront certainement en cours de séance – car je souhaitais inviter tous les acteurs consultés lors de l'élaboration du Livre Vert. Je vous rappelle que le Département, la préfecture, la Région, les Chambres de Commerce, d'agriculture et de métiers ont été consultés et que je les ai également invités à ce titre. Madame Monique CORNU, présidente du Conseil Economique, Social et d'Environnement (CESE) siège à côté de moi et rendra l'avis du CESE. J'invite les présidents de Chambres consulaires présents à donner leur avis.

Ce Conseil d'Agglomération extraordinaire traitera exclusivement du Livre Vert et la Charte pour un avenir partagé. Ces documents ont nécessité deux ans de travail.

Afin d'introduire ce Conseil, je souhaite rappeler l'actualité nationale. De nombreux textes réglementaires sont en préparation par le gouvernement concernant les collectivités locales. Le projet de loi du nouvel acte de décentralisation est publié, la loi 2010, qui traite du conseiller territorial, est modifiée. En effet, le conseiller territorial n'existe plus. L'élection des conseillers généraux est redéfinie par une nouvelle loi, qui met en place un redécoupage des cantons et un nouveau mode de scrutin. Le mode de désignation des conseillers communautaires est aussi modifié, car ces derniers seront « fléchés » sur les listes municipales. La représentation des communes sera également modifiée.

Je vous propose d'organiser une réunion de travail du Conseil d'Agglomération après les vacances de février. Nous inviterons une personne de l'Association des Communautés De France – car nous en sommes adhérents – afin qu'elle nous explique la teneur des textes et que nous comprenions mieux la nouvelle organisation des collectivités. Nous parvenons au terme de notre mandat. Il est important d'appréhender clairement ces changements. Nous vous tiendrons informés de la date de la réunion une fois que nous aurons trouvé un intervenant.

1 – Consultation sur le Livre Vert

M. Michel CHAMPREDON

Je souhaite faire miennes deux citations dans mon propos introductif : « small is beautiful » et « l'union fait la force ». « Small is beautiful » car nous comptons 37 communes membres, en sachant que la plus petite d'entre elles compte à peine plus 100 habitants, alors qu'Evreux en compte 54 000. Afin d'illustrer cette échelle de 1 à 530, je vous rappelle que cette commune représente un immeuble collectif dans une ville comme Evreux. Ces deux mondes sont différents mais tout les rassemble car « l'union fait la force ».

Bien que l'attrait de la création d'une Communauté d'Agglomération en 1999 résidait dans la manne financière qu'elle pouvait apporter en termes de dotation et de création de la taxe professionnelle, l'appât du gain n'a pas été le seul moteur de l'adhésion. Nous sommes passés de 23 à 37 communes. Je m'interroge, au même titre que d'autres élus, quant à la poursuite de l'élargissement dans les années futures. Nous comptons déjà 85 000 habitants et nous pouvons atteindre la masse critique des 100 000 habitants afin de peser à l'échelle départementale et régionale. Je suis au fait des mésaventures de l'élargissement de l'Union Européenne qui a prouvé qu'il est possible de perdre son âme à vouloir réunir la carpe et le lapin, mais en deçà d'un certain seuil de population, il est difficile de faire entendre sa voix.

« L'union fait la force » : notre appellation « Grand Evreux » est une réelle ambition pour notre territoire. Je pense que nous avons dépassé les intérêts communaux et que nous nous sommes saisis à bras-le-corps de dossiers sensibles et importants pour les communes membres de l'Agglomération. Pour ce faire, nous avons exercé nos compétences – comme la voirie ou la gestion de l'eau et des déchets – en mobilisant d'importantes capacités techniques et financières. Nous avons également mobilisé les intelligences afin d'anticiper nos futures obligations. L'Agglomération représente aujourd'hui un total de 240 millions d'euros de force de frappe budgétaire, budget annexe et principal confondus. Nous consacrons 100 millions d'euros à l'investissement.

Lors des vœux de la Fédération du bâtiment, le déclin des carnets de commande des entreprises du bâtiment a été évoqué. J'ai donc rappelé la force d'investissement que constitue l'Agglomération. Le Centre de Traitement des Eaux Usées et l'Unité de Traitement de l'Eau Potable sont les plus récents et notoires de ces investissements, mais tant d'autres sont réalisés plus discrètement et contribuent à façonner le paysage de l'Agglomération.

J'avais lancé l'idée d'un document cadre entre les communes, les élus et les habitants dès 2008. Ce document cadre aurait constitué une feuille de route et un outil au service des habitants et du territoire. L'Agglomération du Grand Evreux deviendra telle que nous la façonnerons. L'adoption du Livre Vert et de la Charte qui en résulte ouvre une possibilité, car l'avenir ne peut qu'être anticipé. L'adoption de ces documents constitue une étape épargnée par les aléas politiques des campagnes électorales, car il s'agit d'un document ayant associé le plus grand nombre possible d'acteurs du territoire. L'un des intérêts de cette consultation si large est d'avoir obtenu un document qui subsistera à la fin de notre mandat et qui servira de base aux futurs élus. En effet, un grand nombre d'objectifs ne pourra être atteint qu'à la condition de conserver une certaine continuité dans l'action.

« L'union fait la force » : c'est une évidence qui a besoin d'être rappelée. L'importance de cette union est évidente. Je tiens à préciser qu'une commune a regretté l'absence du monde rural dans le Livre Vert. Or, après une relecture attentive, il m'est apparu que ce n'était pas le cas. L'objectif est bien d'ajouter et non de retrancher. Le monde rural, partie intégrante de notre territoire, est sans doute une chance pour demain. Il nous appartient de le préserver et de le développer. Je précise par ailleurs que cet objectif apparaît textuellement dans le Livre Vert.

« L'union fait la force » : nous associons tous les acteurs et nous savons que nos atouts sont divers. En tout point du territoire, nous avons des raisons de bien vivre tout en conservant notre identité. Cette dernière est multiple et issue de cette volonté de vivre ensemble.

L'Agglomération se doit de respecter chaque identité particulière tout en cultivant une identité commune. Le thème de l'identité de notre territoire sera bientôt traité à part entière par l'Agglomération. J'ai ouï dire qu'une identité forte faisait défaut à notre territoire. Il est toutefois possible de considérer que son identité est particulière même si elle n'est pas exclusive. Notre territoire est à la jonction de la Haute et de la Basse Normandie, accolé à l'Île-de-France et traversé par de nombreux axes. Je suis attaché à la qualité de terre d'accueil de notre territoire. Nous sommes ouverts à celles et ceux qui veulent venir y vivre et créer ou travailler. Le paysage, parfois qualifié de « plat », est en lui-même ouvert et matérialise ainsi notre spécificité. L'Agglomération accueille tout un chacun, peu importe la durée de son séjour. Nous accueillons tous les habitants des communes, qu'ils soient originaires de notre territoire ou d'ailleurs.

Voilà deux ans que le travail effectif concernant l'élaboration d'un Livre Vert a débuté. Il a permis – de façon indirecte – la création du Conseil Economique Social et d'Environnement de l'Agglomération. Il me semblait naturel d'associer les forces vives de notre territoire à des projets à forts enjeux tels que la nouvelle ligne Paris-Normandie, le PDU ou le Livre Vert. L'Agglomération, qui est un outil d'aménagement et de mise en œuvre, mûrit. Elle a désormais sa place dans le paysage institutionnel et a démontré son efficacité dans de nombreux domaines. La nouvelle phase de la décentralisation accroîtra certainement le rayon d'action des Agglomérations.

« L'union fait la force » mais « small is beautiful ». Le rôle de chacune de nos communes, dont la taille importe peu, est essentiel. Elles constituent un relais démocratique indispensable et la proximité incarnée par les élus municipaux. Vous connaissez le contenu du Livre Vert. Il est issu de mois de réflexions. Il décline la quasi-totalité de nos engagements dans des domaines variés, tout en prenant en compte les partenariats que nous avons noués. Ces documents nous rappellent notre appartenance républicaine, à travers le Département, la Région et la Nation. Nous connaissons précisément les attentes de la population : c'est pourquoi nous pouvons exprimer ce que nous attendons de tout un chacun – population, partenaires – sans qui nous ne pourrions pas remplir nos missions. Les 20 orientations finales du Livre Vert doivent être des engagements qui devront être progressivement concrétisés. Je conçois le Livre Vert comme un contrat commun qui nous engage, dans la mesure où le contexte économique des prochaines années le permettra. J'é mets cette réserve car à l'impossible, nu n'est tenu.

Première Communauté d'Agglomération de Haute-Normandie créée en 1999, nous sommes, à travers le Livre Vert, parmi les premiers à réunir les compétences, les énergies et les acteurs de notre territoire pour interroger et broser le portrait des actions et des ambitions que nous nous fixons. Je souhaite que cette méthode de travail perdure et transcende les clivages qui peuvent exister entre urbains et ruraux, entre anciens et nouveaux élus ou entre philosophies et politiques divergentes. Je souhaite que soit recherché en tout temps l'intérêt général.

Suite à ces propos introductifs, je cède à présent la parole à Monsieur COT qui commentera un Powerpoint rappelant l'historique de la concertation et les grands axes du Livre Vert. Madame CORNU s'exprimera ensuite.

M. Thierry COT

Merci Monsieur le Président. La concertation a débuté il y a un an et demi par un séminaire des élus. Lors de ce dernier, le projet et le portrait de territoire ont été exposés, et les travaux ont débuté à travers la définition des premières orientations par les élus. La concertation totalise 11 réunions du Comité de pilotage, 4 réunions du groupe de suivi et d'évaluation du Livre Vert, 9 réunions du Conseil d'Agglomération, 20 présentations du projet dans les Conseils municipaux avec les collaborateurs du GEA. De plus, cette concertation a été l'objet de la saisine officielle des 37 communes de l'Agglomération à chaque étape – au nombre de trois au total – de l'élaboration du Livre Vert et représente donc une implication de l'ensemble des élus du territoire. Les nombreuses contributions de ces derniers ont permis de modifier le Livre Vert.

La concertation des partenaires, dont le rôle a été décisif, s'est déroulée de la façon suivante : le Comité de pilotage a auditionné le Préfet, le Président du Conseil Général, de la Chambre de commerce et d'industrie, de la Chambre d'agriculture et de la Chambre des métiers. Les ateliers thématiques ont réuni plus de 132 participants. Les institutions susmentionnées, l'Etat, le Conseil régional, les intercommunalités adjacentes et le CESE ont été l'objet d'une saisine officielle lors des trois étapes de l'élaboration du Livre Vert.

La concertation avec les habitants a duré un an et demi. Nous avouons une certaine déception quant à la quantité des réponses, mais pas quant à leur qualité. L'exercice de prospective est certainement difficile. Nous avons divers outils afin de communiquer avec les habitants : des éditions spéciales, des fiches de contribution pouvant être renvoyées par les habitants, le site Internet. Le nombre de réponse se porte à 127. Afin de pallier au nombre insuffisant de réponses, une enquête d'opinion a été lancée avant l'été 2011. Pour ce faire, 804 personnes ont été interrogées et leurs réponses ont confirmé l'enjeu de réaliser ensemble ce Livre Vert. L'enquête a révélé que la santé est au cœur des préoccupations des habitants. Deux réunions publiques ont été organisées, dont la première s'est déroulée à l'antenne universitaire de Tilly. La seconde avait pour objet de clore les ateliers thématiques. La concertation représente un cheminement de documents. Ainsi, le portrait de territoire a été présenté en juillet 2011 et deux sommaires détaillés en novembre 2011 et février 2012. Un

avant-projet du Livre Vert a été exposé en mai 2012, puis le Livre Vert et sa Charte pour un avenir partagé ont été produits en novembre 2012.

Cette rétrospective accompagnée de photographies retrace le processus de consultation et permet aux élus de se remémorer le travail accompli.

M. Michel CHAMPREDON

Merci Monsieur COT. Je donne la parole à Madame CORNU.

Mme Monique CORNU

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs les élus, je vous remercie de me recevoir dans votre instance. Je vous remercie de nous avoir sollicités et de nous avoir associés à vos travaux d'élaboration du Livre Vert.

Le CESE salue la qualité du travail et la qualité de la réflexion qui ont conduit à l'élaboration de cet outil. Les membres du CESE ont participé à l'élaboration du Livre Vert en tenant plus de dix réunions du Bureau du CESE, auxquelles se sont ajoutées des réunions de groupe de travail thématique. Nous avons apporté un certain nombre de propositions et dont certaines figurent dans le Livre Vert.

Le CESE souhaite façonner l'Agglomération en tant que cité durable de demain en tenant compte des aspects humains, économique, écologique. Une ville durable coexiste déjà à Evreux, au plus près des besoins, qu'ils concernent la production alimentaire ou agricole, la concentration des moyens, la disposition proche des services et des commerces et l'environnement vert.

Les membres du CESE désirent mettre l'accent sur l'ancrage du Grand Evreux Agglomération au sein de la Normandie auprès des interlocuteurs externes et des citoyens du GEA. Cette appartenance à la Normandie devra être revendiquée et mise en valeur. Cette attitude des habitants appelés à devenir ambassadeurs de leur territoire participe à l'attractivité du territoire. Le CESE s'associe au principe de cohésion sociale et solidaire inscrit dans la première orientation du Livre Vert.

Je débuterai mon intervention par un point qui vous interpellera peut-être, à savoir, le tourisme. Donner envie de venir vivre ou travailler dans l'Agglomération, y créer une entreprise, un commerce, ou des services, donner envie d'y exercer une profession de santé ou d'éducation : c'est travailler sur l'attractivité de l'Agglomération, mettre en valeur ses atouts et travailler sur son image. Le tourisme est en lien avec l'identité du GEA et les membres du CESE estiment que le tourisme doit être un des vecteurs de l'attractivité du territoire. En effet, ce dernier contient des monuments historiques d'exception, à savoir la Cathédrale, l'ancien palais épiscopal, Gisacum, Miserey, la Maladrerie St Nicolas à Gravigny. De plus, un « petit patrimoine » riche et diversifié est disséminé dans l'ensemble des 37 communes. Le territoire possède aussi un environnement privilégié grâce à une nature diversifiée, généreuse et harmonieuse, à savoir 219 hectares de sites classés Natura 2000. Evreux est ainsi la deuxième ville verte de France, -

Evreux est situé à une heure de Paris et des plages de débarquement. La ville pourrait se faire connaître en captant une partie de ce flux touristique et en développant un tourisme d'affaire. En effet, Evreux dispose de structures adaptées à la tenue de congrès qui se révèlent être des segments de marchés potentiellement porteurs. La présence d'un Palais des Congrès, complétée par une offre de salles de caractère, de restaurants et de traiteurs de qualité prédispose d'ores et déjà Evreux au développement potentiel des congrès régionaux et de séminaires.

A partir du constat de cet atout, le CESE a jugé prioritaire de valoriser ce patrimoine historique et culturel en mettant en place les démarches d'obtention du label « Art et histoire », renforçant l'attractivité du territoire. Le Grand Evreux Agglomération doit également se positionner en tant que destination de courts séjours, car nous avons les atouts favorisant ce type de séjour en lien avec les congrès et séminaires. Il faudra créer un réseau piéton ou des voies vertes qui relieront les différents pôles d'intérêt touristique. De même, le développement des services connexes aux déplacements doux et touristiques est à prendre en compte, et à ce titre, nous avons évoqué plusieurs possibilités, telles que des aires de pique-nique ou de camping, de point d'accueil, etc. Il est nécessaire de développer la capacité d'hébergement hôtelier et inciter au développement de chambres d'hôtes de caractère et d'hébergement de charme. Le Livre Vert offrant une prospective à l'horizon 2025, nous avons proposé d'exploiter la valeur patrimoniale des Usines de Navarre en restructurant le Bâtiment des Abeilles et en instaurant un partenariat avec le Musée d'Orsay. Ma visite au Louvres Lens m'a conforté dans l'idée que c'est une très belle initiative. Ces actions sont des actions fortes afin de faire connaître Evreux et son Agglomération et de donner envie d'y venir vivre.

Le CESE est conscient des actions à mener dans d'autres domaines afin de réussir à rendre Evreux attractive. Ainsi, la santé, l'emploi et la jeunesse sont prioritaires. Le CESE est préoccupé par la faiblesse de l'offre en matière de médecine, même si Evreux s'est récemment dotée d'un hôpital ultramoderne. Le Département de l'Eure compte 25 % de professionnels de santé de moins que la moyenne nationale. Par conséquent, le patient est moins bien traité car le taux de « revoyure » est moins rapide et les dépenses de santé sont moins élevées. La médecine de proximité est la plus problématique avec le départ en retraite de médecins généralistes qui ne sont pas remplacés.

Le CESE milite pour concrétiser un contrat local de santé qui permettrait de lutter contre cette érosion médicale. Dans le cadre de ma mission au sein du Conseil de développement, j'ai rencontré des personnalités de l'Agence Régionale de Santé et nous avons pris conscience de l'intérêt d'un tel contrat local.

Ce dernier permettrait de répondre aux enjeux de santé globaux du GEA. Le CESE préconise de faciliter de développement de Maisons de Santé Pluridisciplinaires, à savoir, développer le travail des équipes de santé autour d'un projet commun professionnel et d'une prise en charge logistique. Cette thématique est reprise par le Livre Vert. J'ai été heureuse de constater qu'aux informations régionales diffusées hier soir, le dispositif de Maison de Santé Pluridisciplinaires était présenté car il a été mis en place par plusieurs villes, telles que Le Havre ou Dieppe.

Le CESE préconise aussi de développer les contrats d'engagement de service public. Il s'agirait pour la collectivité territoriale de financer les études d'étudiants à la condition que ces derniers s'engagent à travailler pendant un certain nombre d'années à la fin de ses études dans le territoire. L'ARS m'a ainsi informée que 20 postes de ce type ont été ouverts en Haute Normandie, à savoir un financement des études de médecins généralistes en contrepartie de leur implantation dans le territoire, mais que seuls 9 postes ont été pourvus. Le CESE préconise la création d'ateliers de santé. Ces actions ont déjà peut-être cours dans notre territoire sans que j'aie pu en prendre connaissance.

Le CESE souhaiterait également valoriser la jeunesse. En effet, le GEA compte 85 000 habitants dont une forte proportion de jeunes. L'égalité des chances commence dès la petite enfance. La socialisation et l'éducation passent par le développement des possibilités d'accueil des très jeunes enfants dans des crèches publiques ou privées ainsi que l'accueil à domicile. Il semble ardu d'obtenir des places en crèche, de même qu'il est compliqué de faire garder son enfant en accueil à domicile pour la période périscolaire. En effet, la capacité d'accueil des nourrices agréées est retranchée d'une place d'accueil à temps complet lorsqu'elles déclarent un enfant en accueil périscolaire. Par ailleurs, le taux moyen des diplômés est inférieur dans le GEA au taux régional du fait des « décrocheurs scolaires ». Ce phénomène nous interpelle, de même que celui, plus significatif, de l'illettrisme.

Il apparaît donc nécessaire au CESE de compléter le réseau existant de crèches en sensibilisant les élus parlementaires quant à la nécessité de ne pas prendre en compte les enfants en périscolaire dans le décompte des agréments des assistantes maternelles. Il faut aussi repérer et accompagner les enfants en difficulté dès l'apprentissage des fondamentaux ; accompagner et généraliser le travail des associations pour limiter le décrochage scolaire. Il existe probablement déjà des dispositifs de veille mais le CESE insiste sur ce point. Il est nécessaire d'être en lien avec les ateliers de santé afin de mener à bien une éducation de prévention. Il faut mettre en place une structure qui offre la possibilité aux jeunes de bénéficier d'une écoute et d'une connaissance d'eux-mêmes en vue d'un emploi. Ce dispositif permettrait aux jeunes de connaître leur employabilité car il semblerait que ces derniers n'ont pas confiance en leur savoir ou ne savent pas comment l'utiliser. De plus, ils manqueraient de confiance en eux-mêmes, en tant que personnes et futurs ouvriers ou salariés. La psychologie de la personne doit donc aussi être prise en compte.

Le CESE recommande d'enrichir l'offre éducative dans les écoles élémentaires publiques notamment par la création de Villages Educatifs. Je n'ai pas eu la possibilité de constater si de telles actions existaient déjà dans le GEA.

J'aborde à présent le domaine de l'économie à travers la recherche et l'innovation, la réindustrialisation et l'accès à l'emploi. En matière de recherche et d'innovation, le CESE s'associe au GEA afin de soutenir l'émergence de nouveaux moteurs économiques. Il s'agit aussi de compléter les filières présentes sur le territoire et notamment de capter un ou deux pôles de compétitivité sur le territoire. En matière de réindustrialisation, le CESE préconise la création d'outils d'amorçage à la création d'entreprises, telles qu'une couveuse et une pépinière d'entreprises. De nombreuses régions disposent de couveuses et de pépinières d'entreprises, toutefois, ils sont absents du territoire de la Haute Normandie, alors qu'ils sont déterminants en phase de création d'entreprises. Ils peuvent être installés dans le GEA. Le CESE demande qu'une action soit menée en direction du Conseil régional afin de créer une couveuse et une pépinière d'entreprises dans le GEA, en lien avec la Caisse des dépôts et de consignation. Il semblerait en effet que cet organisme soit le financeur dans les autres régions. Nous suggérons aussi de créer un guichet unique de l'Agglomération au service des créateurs d'entreprises afin d'aider les jeunes créateurs d'entreprise à y voir plus clair dans les dispositifs existants.

En matière de soutien à l'accès à l'emploi, le CESE a pris connaissance des nombreux acteurs dans ce domaine, à savoir le PLIE., la Mission Locale, la MD3E ou le Pôle Emploi. Le CESE considère qu'il est primordial d'accentuer la préparation des jeunes à la recherche d'un emploi en les aidant à mieux connaître leur employabilité. Il faut aussi renforcer l'accompagnement vers l'emploi de ceux qui en sont le plus éloignés en soutenant des actions telles que les groupes de dynamisation, la semaine de découverte de métiers, les actions individuelles ou collectives.

Le CESE a particulièrement insisté pour la mise en place de bénévolat en direction des habitants des zones rurales rencontrant des difficultés dans leurs démarches administratives, et ce, dans le but de rompre leur isolement. Le CESE préconise aussi la mise à disposition d'un local dans les communes afin que les habitants accèdent aux offres d'emploi. Enfin, le CESE requiert une amélioration du réseau routier afin de faciliter les déplacements vers l'emploi.

Afin de clore mon intervention, je traiterai de la croissance démographique. Le CESE s'associe pleinement à la volonté exprimée par le GEA d'atteindre une taille d'influence significative et attire l'attention des élus quant au vieillissement de la population dans les entreprises. En effet, ce phénomène doit être un point de vigilance important pour les élus car il implique un besoin de renouvellement de main-d'œuvre. Nous pensons que de petites entreprises peuvent rencontrer des difficultés quand il s'agit de renouveler leur main-d'œuvre et d'assurer le transfert des compétences aux plus jeunes. Il pourrait s'avérer nécessaire d'aider les petites et moyennes entreprises à mettre en place une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences ou GPEC. Les employeurs nous ont alertés à ce sujet car ils estiment n'avoir ni le temps, ni les moyens, ni les compétences afin de réaliser une telle gestion prévisionnelle.

Le CESE émet un avis très favorable quant au projet du Livre Vert conçu par le GEA. Les membres du CESE continueront à y être associés afin d'observer la concrétisation future des projets.

M. Michel CHAMPREDON

Merci Monique CORNU. Le débat est lancé. Je donne la parole à Madame BUQUET.

Mme Sophie BUQUET-RENOLLAUD

Merci pour ces propositions et à ce sujet, je vous fournirai quelques éléments.

J'ai souvent entendu évoquer la difficulté des ébroïciens, des grands ébroïciens devrais-je dire car cela nous concerne tous, à se positionner entre la Normandie et l'Île de France. Mais pourquoi le devrions-nous ? Le diagnostic réalisé avec l'aide de l'INSEE nous décrit comme un territoire relativement indépendant des aires d'influence des grandes métropoles (Paris, Rouen) qui nous entourent, avec notre attractivité propre.

Notre territoire est attractif et dynamique, n'en déplaise aux quelques grincheux et autres parisiens parachutés - le cumul est malheureusement possible - qui affirment que notre ville centre est moribonde et qui entendent l'achever en soutenant le développement de centres de consommation périurbains nuisibles à l'équilibre des territoires, à l'activité économique de proximité et au vivre ensemble. J'ai vu que le CESE utilisait l'abréviation VDM pour un de ces projets, VDM c'est un site connu, ça veut dire Vie De Merde et c'est plutôt adapté à ce type de projet. Notre territoire est attractif, ceux qui y vivent l'apprécient, notamment notre jeunesse, si l'on en croit les réponses à l'enquête que nous avons diligentée. Nous avons le devoir de répondre positivement à leurs interrogations sur l'avenir.

Et si le Grand Evreux ne souhaite évidemment pas vivre en autarcie et ignorer les dynamiques parisiennes et rouennaises, il veut préserver son attractivité propre et s'affirmer toujours plus comme un pôle économique d'équilibre à l'échelle régionale. Cette volonté de maintenir et développer l'autonomie économique de notre territoire est largement traduite dans le Livre Vert, à travers la volonté de stimuler la croissance démographique pour atteindre 100 000 habitants, la priorité accordée à la réindustrialisation du territoire et en particulier la démarche engagée dans le Plan Stratégique de Développement Économique, qui vise à identifier et structurer des filières d'excellence centrées sur le territoire du Grand Evreux. Vouloir consolider notre économie productive ne s'oppose pas à la recherche de nouveaux facteurs d'attractivité. Tous les secteurs économiques doivent pouvoir se développer sur notre territoire en s'appuyant sur ses nombreux atouts et en lui créant de nouvelles vocations, qu'il s'agisse de l'industrie, du commerce, du tourisme, à la fois un facteur d'attractivité part entière du développement économique, de l'agriculture ou de l'économie sociale et solidaire, qui a une forte place sur notre territoire. Chaque habitant, quel que soit son âge ou son lieu d'habitation, doit pouvoir y vivre le mieux possible tant en disposant des services les plus diversifiés qu'en trouvant des emplois adaptés à ses compétences.

Car c'est bien là la vraie vocation du développement économique, vecteur essentiel de cohésion sociale et territoriale, pas seulement apporteur de taxes pour la collectivité - ce qui est d'ailleurs de moins en moins vrai - et c'est cette nouvelle vision qui irrigue le Livre Vert. Lorsque vous m'avez confié la responsabilité des questions économiques, j'ai voulu intégrer et prioriser dans ma délégation l'emploi et l'économie solidaire. En fait j'ai souhaité faire du développement économique durable, ce que bien sûr M. Le Président a immédiatement soutenu, s'agissant de développement économique soutenable.

Nous avons priorisé dans nos actions la dynamique de création d'emploi et d'accès à l'emploi, dans un double objectif de développement et de cohésion du territoire. Et je suis heureuse de pouvoir répondre aux attentes du CESE en annonçant que nous inaugurerons dès cette année deux pépinières, un service d'amorçage de projets porté par la Maison de l'Emploi et de l'Entreprise, qui s'investit également dans l'aide à la GPEC pour les petites entreprises.

S'agissant des jeunes, la Mission Locale a mis en place avec le CIO une plateforme de lutte contre le décrochage scolaire, et aide les jeunes à définir leur projet personnel et, comme vous l'évoquiez, leur employabilité.

Le PLIE offre un accompagnement renforcé, et concentre son action en direction des personnes les plus éloignées de l'emploi. Nous aurons bientôt un débat sur l'orientation de son action dans le cadre du prochain programme. Je vous propose ce soir de partager cette ambition de développement économique durable et au-delà, avec le Livre Vert du Grand Evreux, de mobiliser l'ensemble de nos politiques dans un objectif de développement solidaire, juste, un développement qui ne laisse personne sur la touche.

M. Claude METAYER

Je salue l'effort de synthèse pour la rédaction du Livre Vert car le document était à l'origine très volumineux. Nous ne maîtrisons que 40 % de l'ensemble des 20 orientations décidées dans le Livre Vert. Si ce dernier est partagé par l'ensemble des acteurs – Etat, CESE, Chambres consulaires – nous devons pouvoir le réaliser. Je souhaite qu'il n'y ait pas de faux discours dans l'approbation du Livre Vert.

Je me sens davantage informé pour le présenter au sein du Conseil municipal car les orientations présentées ne concernent pas que l'Agglomération. Il faudra que l'Etat ou que les Chambres consulaires nous aident à la concrétiser.

M. Michel CHAMPREDON

Absolument. Je vous remercie pour cette remarque. Je donne la parole à José LAHEYE.

M. José LAHEYE

Je suis heureux que nous parvenions au terme du Livre Vert commencé il y a plusieurs mois. Je n'ai pas apporté mon dossier de 30 centimètres d'épaisseur contenant l'ensemble des documents relatifs au Livre Vert. Nous avons abondamment travaillé et communiqué et le travail n'a pas toujours été évident.

Je constate tout d'abord que ce document se focalise sur la jeunesse. Notre démarche se fonde sur cette thématique et elle est d'autant plus primordiale que les jeunes sont en devenir et qu'il est fondamental de les former et de leur fournir du travail. J'adhère aux propos de Monsieur METAYER qui précisait que nous ne sommes acteurs qu'à 40 % des actions.

Pour moi, la cohérence des objectifs visés par le Livre Vert lui donne toute sa pertinence. La partie consacrée au sport aurait pu être étoffée. J'aurais par exemple ajouté au titre de la page 17 le terme « sport » après le terme « culturel » car nous organisons des manifestations sportives de haut niveau. La charte d'orientation est aussi importante et évoque le sport à sa juste valeur. La véritable problématique est la suivante : avec quels moyens financiers allons-nous réaliser ces actions ? Nous pouvons nous gargariser des documents que nous écrivons : sans financements adéquats, nos petits-enfants n'en verront pas la couleur. Je souligne toutefois l'excellence de ces deux documents.

M. Jean-Claude JAMES

Monsieur METAYER a précisé que son Conseil municipal n'a pas encore été consulté. Je désire savoir combien de conseillers municipaux ont envoyé une réponse écrite.

M. Michel CHAMPREDON

Au moins une vingtaine.

M. Jean-Claude JAMES

Le but de mon propos est d'attirer votre attention sur le refus de certaines communes rurales à adopter le Livre Vert, ainsi que l'a précisé le Président. C'est le cas de ma commune qui a refusé de l'adopter. Nous avons tenu quatre réunions, lors desquelles le Livre Vert a été présenté. Les élus ont eu tout le loisir de réfléchir avant de voter.

Je vous donne lecture du compte rendu de la délibération adoptée : *« Le Conseil municipal, après avoir entendu les explications, le projet et les orientations du Livre Vert, reconnaît que ce dernier contient un potentiel d'idées et de projets certainement très utiles et nécessaires. »* Nous ne nous opposons donc pas au principe du Livre Vert. *« Toutefois, il le considère trop ambitieux, et avec trop d'idées générales et un manque de précisions manifeste eu égard à nos capacités financières connues à ce jour et à son déroulement dans le temps. Ainsi, les priorités ne pourront être déterminées qu'au coup par coup et se décideront progressivement en fonction du vote des majorités en place – qui ne sont pas forcément celles que l'on connaît aujourd'hui. Ainsi, les secteurs ruraux sont les parents pauvres de ce document. Ils sont insuffisamment associés au développement et ne peuvent espérer un avenir porteur de progrès et de mieux-être. Le Conseil municipal vote contre le contenu du Livre Vert tel que présenté dans les documents fournis par 13 voix et une abstention. »*

Afin de rendre cet avis, les élus ont notamment tenu compte de ce qui n'avait pas évolué dans notre village. Les zones rurales n'ont pas obtenu d'informations concernant la volonté de l'Agglomération de les développer – excepté pour les actions rabâchées – même à travers le CESE.

M. Michel CHAMPREDON

Votre propos est similaire au vote des référendums : c'est en réalité un vote qui porte sur un autre sujet que celui qui est abordé par le référendum.

M. Jean-Claude JAMES

Nous sommes peut-être idiots à Sacquenville, mais enfin quand même, Monsieur le président ! Nous ne sommes pas citoyens.

M. Michel CHAMPREDON

Vous venez de souligner que les élus ayant constaté l'immobilisme de certains projets dans votre commune, ils ont voté contre le Livre Vert : c'est donc un vote de protestation.

M. Jean-Claude JAMES

Ce n'est pas forcément le cas.

M. Michel CHAMPREDON

Cela conforte mes propos : le vote ne porte pas sur la question posée. Mais chacun fait ce qu'il veut.

M. Jean-Claude JAMES

Vous pensez ce que vous voulez.

Mme Christine FESSARD

Je suis heureuse d'étudier le Livre Vert ce soir, car nous y avons beaucoup travaillé, ainsi que Monsieur COT l'a rappelé. Je saisis cette occasion pour remercier les services car ces derniers ont largement porté ce dossier. Il s'avère que plus on travaille, plus les éléments se brouillent, notamment les détails, et ce même si une ligne directrice est présente. Le document actuel est une synthèse claire et structurée qui dresse les grandes lignes que nous pourrions appliquer. J'emploie le conditionnel à dessein, car lors de l'analyse du Livre Vert dans notre Conseil municipal, j'ai d'abord précisé que nous avons le droit de rêver et que nous ne devons rien nous interdire.

Toutefois, le Livre Vert doit vivre dans le temps et s'adapter, et dans ce cadre, nous nous apercevrons peut-être que nous nous « sommes plantés » dans certains secteurs. A ce titre, nos successeurs pourront juger de la pertinence des idées. Ce Livre offre néanmoins un canevas qui répond à l'attente des habitants, car bien que ces derniers n'aient pas toujours répondu à nos enquêtes, nous les avons sollicités afin que le Livre Vert ne soit pas seulement le fruit du travail des élus. C'est un beau travail et j'y retrouve des éléments tels que le pôle d'excellence rural qui n'a pas été retenu par l'Etat. Toutefois, la proposition des circuits courts soutenue par la commune des Ventes a été retenue. Nous avons bataillé ferme afin que le volet économique soit le premier du Livre Vert, mais peu importe. C'est un beau travail.

M. Gérard DUPARD

Mon intervention n'a pas pour objet de dénigrer le travail accompli, à ce titre, je rends hommage à l'implication des fonctionnaires et des élus de l'Agglomération. Toutefois, les propos de Jean-Claude JAMES font écho aux interrogations soulevées dans mon Conseil municipal, car l'utilité du Livre Vert nous échappe. Je souhaiterais préciser, sans intention polémique, que le Conseil Economique Social et d'Environnement du Grand Evreux Agglomération ne propose rien pour les communes rurales.

M. François BIBES

J'ai eu des difficultés à m'engager dans l'élaboration du Livre vert car je me demandais quel en était l'objet. Après plusieurs réunions je me suis rendu compte que ce travail de prospective délicat et incertain était indispensable. Nous devons nous projeter dans les 25 prochaines années. Je souhaite souligner que l'Agglomération a déjà résolu les problèmes de l'eau potable, de l'assainissement et des déchets entre 2000 et 2012. Elle a également créé la ZAC le Long Buisson qui crée de l'emploi dans la même période.

Je me suis rapidement aperçu de l'urgence des problèmes liés à la santé. Il faut réagir : l'affirmer est un lieu commun. Cette action sera de longue haleine. A titre d'exemple, j'évoquerai le cas d'un regroupement de quatre médecins qui s'est installé au Long Buisson. Nous avons mis à disposition trois terrains à bâtir – je saisis cette occasion pour remercier l'ensemble des élus qui a contribué à créer le dossier pour l'aménagement de ces terrains. Les médecins ont acheté le terrain au prix du marché, à savoir 60 000 euros, et se sont installés. Des activités de paramédical – podologue, psychologue – ont été construites sur le deuxième terrain.

Cet exemple représente un travail de très longue haleine. Les terrains ont été achetés en 1990. Nous nous portions acquéreurs dès qu'un terrain se libérait en centre bourg. Les praticiens du paramédical s'installent en primo installation en mars 2013. Nous bénéficions de circonstances favorables. Afin d'anticiper les remarques de certains, je peux vous affirmer que la population de Guichainville n'est pas plus aisée que les populations des autres communes de l'Agglomération.

Nous évoquons tout à l'heure la transformation des usines de Navarre en musées. Je constate que 7 000 personnes résident dans le secteur de Navarre et qu'il n'y a qu'un cabinet médical. C'est insuffisant. Il faudrait un pôle comprenant plusieurs médecins, car ces derniers ne sont pas corvéables à merci. Il est possible d'objecter que les médecins font défaut, et cela me permet de rebondir à propos d'une précédente intervention : l'idée d'une bourse d'études suivie d'un engagement décennal de travail dans le territoire est à approfondir. J'ai moi-même signé un tel engagement. Originaire des Midi-Pyrénées, la Haute Normandie m'a plu et je suis resté. Il faut aussi viser des bourses d'études pour l'international.

M. Michel CHAMPREDON

Merci. Je souhaiterais ajouter deux remarques en revenant d'abord à la question « ruralité versus urbanité ». Cette problématique appartient, à niveau conscient ou inconscient, aux vrais faux clivages internes à une Agglomération comme celle du GEA. Ainsi que je l'ai rappelé en introduction, l'Agglomération comporte des communes disparates. Elle compte ainsi le centre d'Evreux, la zone rurale où une forte continuité existe avec le centre, comme à Guichainville, Saint-Sébastien-de-Morsent et Gravigny. La deuxième couronne est rurale et composée de très petites communes. Pourtant, malgré cette diversité de territoires, de paysages et de modes de vie, je n'ai jamais cultivé d'opposition entre la ville et la campagne – je ne sais pas si vous y avez porté attention. Ce n'est pas ma logique en tant que Président. Nous appartenons tous au même bassin de vie et nous aspirons tous à des services publics de qualité.

Les familles résidant dans les communes rurales travaillent principalement à Evreux ou son bassin de vie, et les Ebroïciens ont plaisir à se promener dans la forêt et à se rendre dans les communes rurales. Il faut toutefois composer avec la réalité de notre territoire car il est tel qu'il est – et le restera pendant de nombreuses années. Il faut transformer cette diversité en atout.

J'encourage chacun à changer de mentalité afin d'adopter une démarche positive en recherchant la cohésion. Je considère l'opposition comme artificielle car elle ne s'inscrit pas dans la culture de notre Agglomération et elle n'apparaît ni dans mes propos, ni dans les discours tenus aux services par Thierry COT. Les équipes s'échinent à servir l'ensemble des communes. Je souligne qu'Evreux, qui dispose de ses propres services, est certainement la commune qui requiert le moins les services de l'Agglomération.

J'ai utilisé l'expression « vrai faux » clivage car je comprends qu'historiquement, un quelque chose puisse être resté tapi au fond de nous. Toutefois, j'insiste pour que nous transcendions ce clivage ensemble car nous sommes solidairement liés par notre existence dans l'Agglomération. Nous sommes liés par nos budgets, nos compétences et nos services publics. Il ne sert à rien de freiner en cultivant des éléments d'opposition.

Les questions de l'équilibre territorial et de la ruralité sont prises en compte dans chaque chapitre du Livre Vert. Nous y avons porté une attention particulière et nous aurions pu insister davantage mais l'écriture commune d'un texte est laborieuse car chacun possède son propre style de rédaction. Monsieur COT a rappelé dans son introduction les étapes de notre travail commun. Tout un chacun a été sollicité, et particulièrement les membres du Comité de pilotage, à savoir le Bureau de l'Agglomération, qui ont été sollicités à de très nombreuses reprises. Le Livre Vert représente tout un travail, tout un cheminement, et pendant le laps de temps consacré à l'élaboration du Livre Vert, chacun a eu le temps de proposer des amendements ou d'attirer l'attention sur un point particulier. La parole a été libre. Nous avons eu recours à un cabinet extérieur qui nous a provoqués par des questions ambiguës que nous contestions. Grâce à ces formulations controversées, nous avons pu débattre. Un texte parfait et exhaustif n'existe pas. Des faiblesses pourront toujours être trouvées. La dynamique et l'ambition de ce texte sont à valoriser.

Nous ne réaliserons pas l'ensemble des orientations consignées dans le Livre Vert. Qui peut promettre une telle chose ? Pour ma part, je n'en sais rien, car je ne serai peut-être plus Président de l'Agglomération l'année prochaine et vous ne serez peut-être pas reconduits dans vos responsabilités non plus. Nous naviguons dans le cadre de la durée – limitée mais confortable – de nos mandats. Nos financements sont également incertains. Toutefois, vis-à-vis de la population, de nos partenaires et de nos services, ces conditions de travail ne sont pas une justification à un manque d'ambition pour le territoire.

Je pense que le Livre Vert a permis de créer un débat qui n'avait jamais eu lieu dans l'Agglomération. L'une des oppositions entre urbains et ruraux trouve peut-être racine à l'époque de la création de l'Agglomération dans les années 2000. En effet, aucun projet de territoire n'a été façonné. Or, afin d'obtenir une vision commune, il faut travailler ensemble, s'affronter dans le débat, écrire un texte et le retravailler. A la suite d'heures, de journées et de soirées de discussions, nous nous apercevons que nous avons un avenir commun et que nous sommes solidairement liés. L'Agglomération manquait d'un projet de territoire, quelle que soit sa dénomination – Livre Vert pour l'Agglomération et Livre Blanc pour le Département. Nous disposons de ce Livre Vert qui évoluera, car une commission sera dédiée au suivi de sa mise en œuvre.

Je souhaiterais conclure en répondant à l'interpellation de José LAHEYE quant au financement possible pour ces actions. Nous nous interrogeons tous, mais j'ai rappelé en introduction que notre budget, tous budgets confondus, avoisine les 240 millions d'euros : c'est une force de frappe. (Monsieur LAINEY, Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, vient de nous rejoindre et je le remercie pour sa présence). Bien que le budget évolue dans les 15 prochaines années, nous savons pouvoir disposer annuellement de 240 millions d'euros.

Les projets sont cycliques : certains se terminent et commencent chaque année. Nous pouvons donc financer par nos propres moyens certains d'entre eux. Par ailleurs, nous sommes liés par les Contrats d'Agglomération, dont nous négocions la troisième séquence. Malgré un Etat « à sec » et un horizon économique préoccupant, nous connaissons nécessairement une sortie de crise et c'est à nous de la préparer. Je rappelle aussi que les Contrats de partenariats impliquant des financeurs européens, nationaux, régionaux et départementaux font partie intégrante du fonctionnement des projets de notre collectivité. Nous nous adapterons aux modifications du Contrat d'Agglomération et aux Contrats de partenariat, ainsi que nous l'avons toujours fait. J'insiste sur le fait que les Contrats entre institutions perdureront, quelle que soit la forme qu'ils prennent. Nous aurons également des partenaires ponctuels.

Madame FESSARD a cité notre projet de pôle d'excellence rurale, décliné en fiches actions, qui n'a pas été retenu par le Ministère de l'Agriculture. Nous mettrons ce projet en œuvre, en mobilisant un ou plusieurs partenaires financeurs pour chaque fiche action. Nous ne débuterons la mise en œuvre qu'à la condition d'obtenir de tels partenaires, car même si nous payons notre part, nous ne pourrions pas couvrir la totalité seuls. Nous solliciterons donc des financements extérieurs.

J'insiste sur la question de la cohésion sociale et territoriale qui est la colonne vertébrale du Livre Vert.

Nos démarches s'appuient sur le principe de la cohésion sociale et territoriale, à savoir, la recherche du respect des territoires dans leur singularité tout en permettant aux habitants d'accéder au meilleur service public possible. Ceci constitue l'égalité de traitement vis-à-vis de l'accès aux services publics, et même s'il n'est jamais parfait, nous veillons à tendre vers cet objectif.

L'objectif de cohésion sociale et territoriale se concrétise aussi par l'espace dédié et trouvé par chaque catégorie de population – personnes à mobilité réduite, personnes âgées, jeunes, commerçants – pour vivre, se développer, se divertir, créer, apprendre ou conduire des actions à caractère social ou associatif.

Cette cohésion sociale et territoriale doit conduire à l'absence d'opposition entre ville et campagne ou entre générations. Elle permet de rechercher le meilleur équilibre de vie au sein de l'Agglomération. La perfection n'est pas de ce monde, mais il faut mettre en avant l'intérêt commun avant l'intérêt particulier d'une commune, d'un quartier, d'une association ou d'une entreprise. Je comprends la défense par tout un chacun de sa posture mais en tant qu'élus, nous devons défendre l'intérêt général, car il constitue le socle de nos actions. J'invite tous les élus à s'imprégner de cette recherche de cohésion sociale et territoriale, suite à quoi, les imperfections du Livre Vert ne seront plus un obstacle. Monsieur LE BEC demande la parole.

M. Serge LE BEC

Vous avez dit l'essentiel Monsieur le Président. Cependant, je souhaite rebondir sur l'intervention de Monsieur JAMES en citant la première phrase de la première orientation du Livre Vert : « accès pour tous aux droits et ressources du territoire ». Cela signifie que personne n'est oublié dans le territoire. Ce Livre Vert ne doit pas être perçu comme un programme d'actions mais comme un schéma global de développement qui profite à tous. La plupart des habitants des zones rurales travaillent à Evreux et le développement de la ville leur profite également. Sans transports et sans politique de développement de la voirie, j'abonderai dans votre sens, mais ce n'est pas le cas, car les services de l'Agglomération mettent en place ces travaux au sein du territoire. Les politiques partisanes n'existent pas et ne devraient pas exister. Nous sommes réunis pour voter un projet et un plan d'actions constitué d'orientations. Le Livre Vert aborde de très nombreux domaines et des actions sont prévues pour le milieu rural.

Je suis étonné de constater que la stratégie mise en œuvre pour la biodiversité n'est pas précisément citée dans les orientations concernant la protection de l'environnement. Cette stratégie vise à améliorer la connaissance de la nature à travers un partage des connaissances et à améliorer la protection de la nature. Cela mérite d'être noté afin de mettre en valeur cette action. Je conclurai en précisant que la politique de mitage se termine pour laisser place à une politique cohérente de développement de l'Agglomération.

M. Michel CHAMPREDON

Je donne la parole à Monsieur QUENNEHEN pour répondre.

M. Thierry QUENNEHEN

La biodiversité est citée à la fin des dernières orientations. Je profite de mon temps de parole pour saluer ce travail de prospective, rare dans les collectivités. J'ai complètement adhéré à cette démarche car elle est utile. Je souhaite répondre à l'intervenant qui s'interrogeait quant à l'utilité du Livre Vert : ce dernier sert à réfléchir à l'avenir, et cette démarche n'est pas inutile. J'ai toutefois quelques regrets, bien que j'adhère à la démarche qui est compliquée à mettre en œuvre.

La démarche d'analyse transactionnelle comprend des objectifs, des motivations, des moyens afin d'atteindre l'équilibre. Le Livre Vert est composé d'objectifs, d'une forte motivation, mais la déclinaison des moyens précisant les modalités de mise en œuvre est inégale. Lors de la relecture finale du document – et je vous livre cette réflexion sans intention de polémiquer – je me suis interrogé quant aux actions concrètes émaillant le document. Je me suis amusé à compter le nombre d'analyses et d'études proposées dans le Livre Vert : elles sont au nombre de vingt. Les actions ne sont pas des actions, mais des propositions d'études qui permettraient, elles, de planifier des actions concrètes. Il me semble dommage qu'un plan aboutisse à des actions prônant d'autres plans. Ainsi, la stratégie du Livre Vert stipule qu'une stratégie sera définie. Cette démarche est fâcheuse, mais je rappelle que l'exercice est difficile. Il faut toutefois prendre garde à ne pas tomber dans l'écueil de la rédaction d'incantations et de vœux pieux.

C'est pourquoi je suggère qu'une filière de formations, de consultants ou de chercheurs en lien avec l'université soit créée afin de mener l'ensemble des études que nous lancerons. L'un de mes regrets provient de la faible importance accordée au numérique. Les propositions font état d'ambitions de développement dans le domaine de la domotique, des services numériques et de l'enseignement à distance, et c'est pourquoi j'attendais un fort investissement du GEA dans les réseaux, à savoir la fibre pour transporter les données nécessaires dans les villages. Or je constate l'absence de telles actions et je le regrette.

Je déplore également que le développement de la liaison ferroviaire Evreux-Rouen soit reporté à 2030, alors que ce sujet a été décrit et perçu comme important en 2007. Je constate en parallèle d'importants investissements routiers, tels que le doublement de la route nationale 13 – je le note certainement du fait de ma conviction écologiste. Je regrette ce choix bien que je n'aie pas l'intention de m'y opposer.

Je souhaite conclure en réagissant à propos de la santé publique et des médecins. Si nous désirons moins de médecins, la population doit être en meilleure santé. Il faut donc agir sur les causes environnementales de maladies, comme la pollution de l'air ou de l'eau.

Aborder la question de la santé à travers l'unique prisme des maisons de santé me semble un raccourci préjudiciable car ce domaine dépend de l'Etat et des instances de tutelle de la médecine. En effet – et je rappelle ici un lieu commun – nous bénéficions de suffisamment de médecins en France. C'est donc leur répartition géographique qui pose problème, et notamment une importante concentration dans le sud. La répartition des médecins dépend du gouvernement.

Nous pouvons agir, mais notre action se cantonnera à la marge. Preuve en est du résultat de notre action d'offres de bourses d'études contre un engagement de travail local, car seuls huit étudiants ont répondu positivement.

Le dernier point que j'aborde à présent est fondamental et personne ne l'a relevé jusqu'à présent. Il concerne l'évaluation dynamique des actions prévue par le Livre Vert. Cette évaluation signifie que les actions seront modifiées au cours de leur mise en œuvre. Ce n'est donc pas un exercice figé mais dynamique car il encourage la réflexion permanente.

M. Michel CHAMPREDON

Je réagis aux propos concernant la ligne SNCF. L'objectif est fixé à 2025 et je rappelle que l'Agglomération n'a pas de contrôle sur ce dossier car le maître d'ouvrage est la Région. Le dossier LNPN impactera la liaison ferroviaire, c'est pourquoi il est difficile de fixer des échéances dans le Livre Vert quant à ce projet. Je souhaite rassurer l'ensemble des élus en affirmant que nous sommes tous attachés à la liaison ferroviaire entre Evreux et Rouen. La parole est à Monsieur de LANGHE.

M. Christian De LANGHE

Je souhaite aborder deux orientations importantes mais contradictoires. En effet, l'orientation numéro 12 a pour objectif de renforcer le secteur de l'économie verte autour des filières courtes, des biomatériaux et de l'agriculture biologique. Or l'orientation numéro 14 semble être en contradiction avec cette dernière car il s'agit de retrouver la croissance démographique. L'accroissement de la Communauté de communes se concrétisera par la construction de 600 logements par an, donc 8 000 logements à horizon 2025. J'estime une telle construction de logements – étant moi-même un professionnel de ce milieu – à 300 hectares de terres agricoles qui seront consommées. La première orientation nous enjoint à protéger les petites exploitations et la deuxième prône la construction de 600 logements en zones urbaine et rurale. Les deux orientations sont d'importance mais elles sont contradictoires.

M. Gérard DUPARD

Je souhaite éclaircir les possibles méprises : une remarque ne signifie pas une opposition mais constitue une remarque constructive. Tout n'est pas négatif. Lorsqu'il n'y avait pas de prises de parole à l'Agglomération, il y a quelques années, cela signifiait que les décisions étaient entérinées sans nécessité de débat. Nous sommes en démocratie, des questions sont posées et nous y répondons ensemble. Concernant le Livre Vert, des éléments sont à améliorer. Je souhaite ajouter que les communes extérieures ont tenu une réunion hier soir à Gravigny : les communes rurales bougent aussi. C'est cet élément qui faisait défaut dans la présentation.

M. Bernard BROCHOT

Je reconnais que le Livre Vert est bien conçu, au contraire des 30 centimètres de dossier avec lesquels nous travaillions précédemment. Ce projet ne m'intéressait pas outre mesure car il me semblait compliqué et si la prospective a ses mérites, l'action immédiate a davantage de vertus. Il est aussi possible de combiner les deux. Le Livre Vert est toutefois synthétique et très bien rédigé.

Néanmoins, j'apporte au débat une réflexion – même si le Président m'indiquera certainement que j'aurais pu l'évoquer plus tôt – concernant le développement des infrastructures de communication. La stratégie fait état d'un objectif d'amélioration de la liaison ferroviaire avec Paris et de la réouverture de cette entre Rouen et Evreux. A ce titre, une étude est inscrite au Schéma Régional des Infrastructures de Transports. Cet intitulé m'inquiète car il me semble que nous revenons à nos vieux démons. Or, je note aussi que le plan d'actions traite de l'inscription aux prochaines programmations régionales et nationales, avec les CPER, les Contrats de projets Etat-Région et les Contrats d'Agglomération, des études sur une nouvelle liaison ferroviaire Evreux-Rouen. Je note une ambiguïté.

J'ai également été interpellé par l'orientation 14 qui traite de la croissance démographique. Les objectifs à moyen terme, en lien avec le nouveau SCOT et le PLH, fixent la réalisation d'une carte intercommunale du logement social comprenant des objectifs par bassin de vie. Cette action ne serait-elle pas un premier pas vers un PLU intercommunal ?

Un intervenant

Absolument. Cela deviendra obligatoire.

M. Michel CHAMPREDON

La parole est à Serge BONTEMPS qui répondra aux deux questions.

M. Serge BONTEMPS

Je réponds tout d'abord à Christian de LANGHE. Il est évident que nous devons réaliser du bâti afin d'atteindre le palier des 100 000 habitants. La stratégie prévoit toutefois une concentration des constructions dans la première couronne. Il est stipulé que la « politique de construction aura des conséquences sur l'ensemble de l'Agglomération.

Un nouvel équilibre devra être trouvé entre zones urbaines, appelées dans une logique de densification de l'habitat freinant l'étalement urbain, et les zones rurales. ». Tout un chacun est au fait que tous les dix ans, les agriculteurs perdent une surface équivalente à un Département. Notre mission sera définie dans le PLH, voire dans le SCOT. Chaque commune appliquera sa gestion propre à travers le PLU, dans la limite de sa cohérence avec le PLH.

Toutefois, à Saint-Sébastien-de-Morsent, une entité souhaitant bâtir sur 1 500 mètres de terrain ne le pourra qu'à certaines conditions, car les surfaces de construction seront réduites. Nous ne poursuivrons pas l'étalement urbain horizontal. Les constructions seront en grappe, avec deux étages et combles, avec ascenseur pour les personnes âgées. La politique du logement sera entièrement repensée, quel que soit le logement – social, immeuble, privé.

M. Michel CHAMPREDON

Merci. Je pense que nous nous acheminons vers la conclusion du débat. La parole à Madame SAUDBREUIL.

Mme Francine SAUDBREUIL

J'interviens pour évoquer le cas du Vieil-Evreux, car j'ai tenté de présenter le Livre Vert aux élus. Toutefois, la densité du dossier à étudier a rebuté les élus. Ils ont catégoriquement refusé de le voter car ils considéraient que trop d'importance était accordée à Evreux en négligeant les petites communes. Ce Livre Vert n'était pas évident pour eux.

M. Michel CHAMPREDON

Sachez que la critique était inverse à Evreux, car les élus considéraient qu'en tant que ville chef-lieu de Département, Evreux n'était pas suffisamment mise en valeur, car nous avons évoqué le territoire de façon globale. Certains de nos partenaires ont reproché au document de ne pas faire ressortir le rôle de la ville chef-lieu. Je suis confronté à une situation similaire dans les différents quartiers d'Evreux, La Madeleine, Nétreville et Saint-Michel se plaignent que toutes les actions se concentrent chez leurs voisins : cela revient à dire que c'est toujours mieux dans l'assiette du voisin. Le Livre Vert mérite pourtant une lecture attentive. Un équilibre a été trouvé grâce à un travail commun. Je répète qu'un texte parfait n'existe pas. Le comité de suivi corrigera, modifiera ou atténuera les éléments qui mériteront de l'être. La parole est à Monsieur DESFRESNES.

M. Thierry DESFRESNES

Je souhaiterais évoquer une demande précise qui ne porte pas sur le texte du Livre Vert, mais sur les photos et la couverture. J'ai observé cette dernière pour la première fois aujourd'hui. Nous avons largement évoqué l'attractivité du territoire, mais je remarque que les deux événements porteurs de l'Agglomération – le festival Rock et l'ALM Basket - qui est l'événement sportif majeur de l'Agglomération – n'apparaissent pas dans les photos de la couverture. Cette remarque est relativement précise et je ne sais pas si la couverture peut être modifiée.

Monsieur COT a évoqué l'historique du Livre Vert et notamment les premières rencontres auxquelles je n'avais pas pu participer. J'avais toutefois demandé à ce que la cohésion sociale et territoriale soit l'axe majeur du Livre Vert. Je me réjouis de la démarche ayant placé la cohésion sociale et territoriale au cœur de ce document. Cette démarche est intéressante car nous devons avant tout nous intéresser à notre population. L'objectif principal de ce document de prospective est de s'adresser aux habitants actuels. L'un des enjeux réside dans la confrontation entre l'urbain et le rural. Je ne listerai pas car nous savons quels sont les enjeux de la cohésion sociale et territoriale. Il s'agit avant tout de faire en sorte que les 80 000 habitants de l'Agglomération soient fédérés autour d'un projet commun.

Je me réjouis que le Livre Vert reconnaisse l'importance de la cohésion sociale et territoriale. Le Livre Vert donne des motifs de satisfaction et d'autres pourraient être améliorés. J'insiste toutefois quant à la nécessité de donner les moyens à la cohésion sociale et territoriale d'assurer son développement. Cela relève de notre responsabilité à tous. Il faudra s'assurer que l'ensemble des projets portés est empreint de cette thématique en construisant une méthode travail commune. Cette action n'est pas onéreuse mais requiert toute notre attention, afin que la première orientation du Livre Vert soit suivie d'effets.

M. Michel CHAMPREDON

Merci. Je souhaite répondre brièvement à notre collègue désirant se concentrer sur le futur immédiat. A titre d'exemple, le projet controversé de la Scène des Musiques ACtuelles a été évoqué pour la première fois en 2003. Nous sommes actuellement en 2013 et la première pierre doit être posée cette année. Un dossier de cette importance représente 10 ans de travail.

Afin de poursuivre les exemples, j'évoquerai la déviation, pour laquelle le commissaire enquêteur va rendre un rapport dans les semaines à venir, et le Préfet rendre un arrêté qui sera vraisemblablement attaqué. La déviation est évoquée depuis plus de 50 ans. La Déclaration d'Utilité Publique a été signée par le Premier ministre Lionel Jospin en 2000, et nous sommes en 2013. Autre exemple : Le Plan Stratégique de Développement Economique est composé d'un diagnostic, de l'élaboration d'une stratégie de développement avant d'être mis en œuvre. Ce projet représente quelques années de travail. Nous avons tenu une réunion publique concernant le commerce de centre-ville à Evreux. Suite à la phase de diagnostic, une proposition de développement du commerce a été avancée : elle consiste en un plan de six ans.

Nous ne travaillons pas au jour le jour et nos budgets sont pluriannuels, bien que l'annualité budgétaire reste un principe de comptabilité publique. Les contrats et les stratégies sont aussi pluriannuels. Nous avons besoin d'une perspective dans un horizon de cinq à quinze ans – au-delà, les prévisions n'ont plus beaucoup de sens – afin de nous organiser. Nous gérons parallèlement des actions quotidiennes et concrètes, telles que la thermographie aérienne. Ces actions ponctuelles sont lancées et terminées dans la durée de notre mandat. Certains projets plus structurants demandent davantage de perspective.

La question de la temporalité est proche de la question concernant l'intérêt général et particulier évoquée tout à l'heure: il faut toutes les avoir à l'esprit, car l'intérêt général ne doit pas étouffer les intérêts particuliers mais s'y ajouter et les harmoniser.

En effet, les intérêts particuliers expriment une réalité. Dans le cadre de l'intérêt général, une véritable démarche de cohésion sociale et territoriale doit aussi répondre aux intérêts particuliers. Nous revenons à des questions d'équilibre à trouver. Les diverses temporalités du calendrier doivent rester à l'esprit lorsque nous décidons et que nous agissons. Nous avons tous un peu raison, mais j'insiste quant à la complexité de la démarche d'élu qui doit synthétiser l'ensemble des demandes. Qui est contre ? Non ? Merci. Qui s'abstient ? 8 abstentions. Les autres, par définition, sont pour. Vous ferez le décompte Madame MOUSSEL.

Mme Sylvie MOUSSEL

Le total favorable est de 49.

Le Conseil d'agglomération :

☞ **ADOpte** (moins 8 abstentions) *le Livre vert du Grand Evreux Agglomération et la Charte pour un avenir partagé*

M. Michel CHAMPREDON

Merci pour votre confiance et pour ce travail collectif. Nous examinerons à nouveau le Livre Vert au fur et à mesure de sa mise en œuvre. Bonne soirée

La séance est levée à 21h33.